MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 JUILLET 2026 (19H30)

Le mercredi 08 juillet 2026 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune d'Allex s'est réuni en Salle du Conseil sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents :
Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Christel DUBOIS, Lionel ROUQUET, Sylvie VACHON, Pascale REYNAUD, Fanny MOREL, François de SAINT-VICTOR, Anna GOURDOL, Katia GOMES, Guy PENSU, Arnaud VERDA, Leslie BRIAT, Bérangère SABATIER, Yves LE GUELLEC
Etaient excusé(e)s :
Rodrigue ROUBY (procuration à Jean-Michel CHAGNON), Emilie BESSON (procuration à Christel DUBOIS), Cyril AUDRA (procuration à Gérard CROZIER), Sylvie JONDON (procuration à Lionel ROUQUET), Thierry OLIVERO, Andy RASPAIL (procuration à Anna GOURDOL), Julie AUBERT (procuration à Pascale REYNAUD), Frédéric RANNAUD (procuration à Bérangère SABATIER)
Secrétaire de séance : Christel DUBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il indique qu'en amont de l'examen des projets de délibérations portant sur le service de restauration scolaire, M. Christian CAILLET, Vice-Président en charge de l'Alimentation, de l'agriculture et de l'irrigation au sein de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD), et Mme Céline HORELLOU, Responsable du service de restauration collective de la CCVD, présenteront les objectifs et le fonctionnement du service de restauration scolaire intercommunal.

Mme Christel DUBOIS est nommée secrétaire de séance.

Avant de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026, Monsieur le Maire présente ses excuses pour le retard accusé dans la présentation des procès-verbaux de séance qui ne permettra pas l'adoption ce jour du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026. Ceci étant dit, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 n'appelle pas de remarques et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie à la famille de madame Hélène PONSON.

Puis Monsieur le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2026	**28**	Campagne de recherche du TFA - Eaux usées - Autorisation de signature	CYCLE DE L'EAU
DEC 2026	**29**	Aménagement intérieur des vestiaires du stade de Foot - Commande de mobilier - Entreprise ADP Group	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2026	**30**	Amendes de police 2026 - Signalétique horizontale - Entreprise HELIOS	VOIRIE
DEC 2026	**31**	Travaux Place de la Mairie - Sinistre du 29 Janvier 2026 - Autorisation de signature	TRAVAUX

A l'issue, Monsieur le Maire introduit l'intervention de M. CAILLET et Mme HORELLOU en rappelant les vulnérabilités du service de restauration scolaire municipale, notamment du point de vue de la gestion des ressources humaines. Il souligne parallèlement le degré de qualité des menus servis par la cuisine centralisée gérée par la CCVD qui permettrait aux enfants de continuer à bénéficier d'un service inchangé.

M. Christian CAILLET expose la genèse de la cuisine centrale intercommunale qui a ouvert ses portes en 2023 sur l'écosite du Val de Drôme à Eurre et qui distribue aujourd'hui près de 500 repas aux écoles maternelles et primaires de 17 communes du territoire. Il précise que les objectifs fixés par la loi EGALIM sont ici largement remplis puisque les repas sont composés avec a minima 50% de produits locaux et 74% de produits bio. Cette exigence participe néanmoins du déficit de la structure-déficit qui pourrait être en partie comblé par l'adhésion de la commune d'Allex.

M. le Maire indique à cet égard que l'adhésion de la commune à la cuisine centrale est réfléchie depuis plusieurs années au sein de l'exécutif mais que le souhait de maintenir la présence d'un commerce de proximité, qui participait à l'approvisionnement de la cuisine communale, a conduit à différer la décision. Ce dernier aspect est aujourd'hui résolu et l'adhésion projetée permettrait à la fois de réduire le déficit de fonctionnement de la cuisine centrale auquel la commune participe aujourd'hui financièrement, en plus de sa participation au déficit de la cantine d'Allex, et de renforcer les liens entre les communes du territoire. Cela permettra par ailleurs de répondre plus sereinement à la problématique de continuité des services, étant précisé que cette évolution s'est faite en parfait accord avec la cantinière de la Commune d'Allex.

Mme HORELLOU présente ensuite l'articulation de la cuisine centrale avec les enjeux et projets du territoire. Il s'agit ainsi, au travers de cette structure, de soutenir l'agriculture locale en recourant à des circuits courts ; de préserver l'environnement avec des produits bio, locaux et de saison ; de promouvoir la santé par une alimentation saine et équilibrée ; de sensibiliser les enfants à l'alimentation durable, au goût et à l'agriculture locale. Un lien permanent est entretenu entre la cuisine centrale et les cuisines satellites, au moyen de fiches retour hebdomadaires, de comités de suivi, etc... dans une logique de co-construction. Le fonctionnement du dispositif est néanmoins conditionné à une organisation renforcée des commandes de repas qui ne pourront plus être modifiées tardivement.

Les échanges qui s'ensuivent sont l'occasion de préciser :

-La composition des comités de suivi : les participants sont au nombre minimum de 2. M. le Maire précise qu'il lui semble opportun de désigner en ce sens l'élue référente, Mme Sylvie Vachon, ainsi que la cantinière de la Commune d'Allex, Mme Corinne Rousset.

-Le temps nécessaire à la réception, préparation et mise et place des repas dans la configuration nouvelle : il s'agit d'un aspect qui pourra être évalué lors du déploiement du dispositif, et qui pourra également se nourrir des conclusions de l'audit à venir. Les personnels concernés seront informés des modifications envisagées lorsque les nouveaux besoins auront été identifiés après avoir expérimenté le dispositif.

-Le déroulé des formations : celles-ci ont lieu généralement le mercredi pour permettre au personnel de cuisine d'y assister.

-Le programme « ça bouge dans ma cantine » : diverses actions d'accompagnement sont déployées à l'attention des élus, des cuisiniers, et des enfants. Des ateliers de sensibilisation sont notamment organisés en lien avec les agriculteurs locaux, étant précisé que la cantinière municipale participe déjà audit programme.

-La date de transmission de l'audit en cours de la cuisine communale : il sera très prochainement présenté au Conseil, accompagné des explications du bureau en charge de l'étude.

A l'issue de ces échanges, M. le Maire remercie chaleureusement M. CAILLET et Mme HORELLOU de leur venue, lesquels quittent la salle. Il est ensuite proposé de procéder à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Point 1. Administration Générale – Cuisine centrale de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) – Service mutualisé pour la fourniture des repas scolaires – Adhésion de la Commune d'Allex

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Allex a sollicité la communauté de communes le 12 juin 2026 pour adhérer au service à partir de septembre 2026.

La cantine municipale fournit des repas aux enfants de son école publique mais aussi aux enfants de l'école privée Saint Maurice pour un total de 160 à 200 repas par jour.

L'article L.533-1 du Code l'Éducation autorise les Communes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à « *faire bénéficier des mesures à caractère social tout enfant sans considération d'établissement d'enseignement qu'il fréquente* ». Le Conseil d'État a ainsi validé le principe du bénéfice d'une cuisine centrale et d'une même tarification pour les élèves d'une école privée sous la condition d'une décision explicite (Conseil d'État assemblée Ville d'Albi 05/07/1985).

La cantine scolaire gérée par la mairie d'Allex peut donc faire bénéficier de la cuisine centrale intercommunale aux enfants de l'école privée Saint Maurice, au même tarif que les autres cantines scolaires bénéficiant du service mutualisé. Il est précisé que lors de la séance de conseil communautaire du 24 février 2026, il a été décidé d'augmenter le tarif de 0,25 centimes à compter du 1er septembre 2026 (4,75€ TTC pour les repas enfant et 6,75€ TTC pour les repas adulte).

Afin de permettre à la commune d'Allex d'adhérer au service mutualisé de confection et livraison de repas bio et locaux aux cantines scolaires, il est nécessaire d'établir une convention entre la CCVD et la commune d'Allex sur le même modèle que les conventions déjà établies avec les communes et les SIVOS pour l'école publique.

Il est également nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur délibéré par la CCVD le 24/10/2023 (délibération 23/24-10-23/C) et modifié le 30/01/2024 (délibération 13/30-01-24/C). Le règlement intérieur reprend les éléments concernant le fonctionnement de la cuisine centrale.

Monsieur le Maire rappelle également les éléments suivants :
- la durée d'engagement est de 6 ans pour les Communes et les SIVOS à compter du lancement du service en novembre 2023. La convention peut être dénoncée par les Communes avant le 31 décembre de chaque année pour la rentrée scolaire de l'année suivante, ce qui correspond à un préavis de 8 mois.
- dans la convention-type, figure la clause suivante : « *à la fin de chaque année scolaire, un bilan financier sera établi entre la CCVD, les communes ou le SIVOS signataires de la présente convention. Le prix de vente des repas pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse.* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** l'adhésion de la Commune d'Allex au service mutualisé de confection et livraison de repas bio et locaux à partir du 1er septembre 2026 aux tarifs fixés par le conseil communautaire du 24 février 2026 pour 4,75 € par repas enfant et 6,75 € par repas adulte ; étant précisé que ce tarif sera appliqué pour l'année scolaire 2026-2027 et qu'au-delà le tarif sera fonction du bilan financier de la cuisine centrale ;
- **D'approuver** le projet de convention à passer entre la CCVD et la mairie d'Allex, selon le modèle ci-joint ;
- **D'approuver** le règlement intérieur de fonctionnement de la cuisine centrale intercommunale mis à jour, ci-annexé,
- **D'approuver** la convention de livraison conformément à la délibération n° 20 du 24/10/2023 actant les modalités de livraison de repas dans les cuisines satellites de la CCVD, ci-annexée,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

La délibération est adoptée à la majorité absolue
(1 abstention)

Point 2. Finances — Tarification cantine scolaire à compter du 1er Septembre 2026

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que le service de restauration scolaire nécessite de voir ses tarifs réactualisés au regard de l'adhésion de la Commune d'Allex au service de la cantine scolaire Intercommunale du Val de Drôme à compter du 1er Septembre 2026.

Il est proposé de supprimer le tarif « non inscrit » au profit de la création d'un tarif « force majeure » pour tenir compte du changement de fonctionnement à venir. La souplesse qu'autorisait l'échelle communale, et qui avait pu conduire à une dégradation de la qualité d'accueil des enfants, n'est plus de mise dans un fonctionnement centralisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- **De fixer** les tarifs applicables à compter du 1er Septembre 2026 comme suit :

	TARIFS ACTUELS	NOUVEAUX TARIFS à compter du 1er Septembre 2026
Tarif repas enfant	4,75 €	**4,75 €**
Tarif repas adulte	8,25 €	**6,75 €**
Tarif « non inscrit »	8,00 €	
Tarif « force majeure »		**8,00 €**
Tarif « PAI »	2.35 €	**2,35 €**

- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens.

La délibération est adoptée à la majorité absolue
(1 abstention)

Point 3. Cantine scolaire – Adoption du règlement intérieur de la cantine scolaire municipale

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de règlement intérieur de la cantine scolaire municipale qui aura vocation à s'appliquer à la rentrée prochaine.

Les dispositions relatives aux modalités d'inscription des enfants font l'objet d'un examen particulier.

Il est notamment prévu l'obligation de procéder aux inscriptions au plus tard le mercredi à 12h pour la semaine suivante pour se conformer au règlement de fonctionnement de la cuisine centrale intercommunale de la CCVD.

Il est également envisagé des modalités d'exclusion temporaire de la cantine en cas de présentation au service de restauration scolaire d'un enfant non inscrit afin de lutter contre les dérives constatées en la matière.

M. VERDA regrette que le règlement de la cantine scolaire municipale n'évoque pas, à l'instar du règlement de fonctionnement de la cuisine centrale intercommunale, l'aspect pédagogique de ce temps de pause méridienne. Mme Sylvie VACHON indique à ce propos qu'une charte est en cours d'élaboration et sera adressée aux parents en même temps que le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les termes du règlement de la cantine scolaire, ci-annexé, à compter du 1er Septembre 2026,
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document en ce sens,

La délibération est adoptée à la majorité absolue
(4 abstentions, 1 contre)

Point 4. Urbanisme - Acquisition de la parcelle AC 740 par la Commune d'Allex

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal du souhait de la Commune d'Allex de se porter acquéreur de la parcelle n° 740, section AC (cadastrée avant division n° 388, section AC) d'une superficie de 430 m2, afin de pouvoir y aménager un espace public compte tenu de la localisation du terrain en entrée de ville.

Le prix de cession convenu et accepté par Mme Emmeline Bancilhon, propriétaire de la parcelle en question, est de 18 000 euros, soit 42 euros (quarante-deux euros) le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De valider** l'acquisition de la parcelle n°740, section AC d'une contenance de 430 m2, au prix de 18 000 euros (dix-huit mille euros), étant précisé que les crédits sont prévus au Budget M57 – Article 2111
- **D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les diligences permettant d'aboutir à la vente de gré à gré, dit amiable,

La délibération est adoptée à l'unanimité

Sujets divers

M. le Maire reprend la liste de questions qui lui a été adressée en amont du Conseil.

La première porte sur la possibilité de faire un point sur les mesures prises par la municipalité pour accompagner les personnes vulnérables ou en difficulté pendant cette période de fortes chaleurs. M. le Maire expose à cet égard que Mme Emilie BESSON, présidente du CCAS, prend systématiquement contact avec les personnes vulnérables identifiées sur la commune. Il est par ailleurs mis en place une communication adéquate via les supports panneau-pocket, les panneaux lumineux et le site internet qui permettent la diffusion des bonnes pratiques et fiches reflexes auprès des administrés. La mairie propose également pour les évènements planifiés sur la période la mise à disposition de la salle climatisée des galets si elle est libre.

Un retour est également sollicité concernant l'efficacité des brasseurs d'air installés au mois de juin dans l'ensemble des classes publiques. Il est précisé que 2 ventilateurs par classe ont effectivement été installés, suscitant les remerciements de plusieurs parents d'élèves. Les services techniques ont également procédé à l'aération des classes à 6h le matin et déployé un système de brumisation des cours d'école. Une réflexion concernant la coordination des dispositifs d'aide doit être engagée au regard du projet de rénovation globale du bâtiment.

Enfin le SAGE, dont les institutions sont progressivement mises en place à la suite des élections municipales, fera l'objet d'une présentation ultérieure.

M. le Maire évoque ensuite le dossier d'information mairie déposé par SFR au mois de juillet pour leur projet d'implantation d'une antenne-relais sur une parcelle privée dans le quartier du Charponnet. De brefs éléments de contexte sont portés à la connaissance des conseillers, notamment s'agissant de la marge de manœuvre laissée à la commune pour accompagner, ou s'opposer le cas échéant, à ce type de projet. Le projet d'implantation initiale sur l'ancienne décharge située route des Aures est remémoré, ainsi que l'opposition qu'il avait rencontrée. Une réunion publique sera organisée une fois tous les éléments d'information à disposition.

Une autre question intéresse la réorganisation des agents municipaux sur le temps cantine du fait des nouvelles modalités d'accompagnement des enfants lors de la pause méridienne. Des discussions sont en cours à ce sujet avec les directrices d'école, et des repositionnements d'ATSEM sont effectivement envisagés, en raison parfois de choix personnels propres à certains agents. Une amélioration des conditions d'accueil des enfants, et des conditions de travail des agents, est en tout cas attendu du fait de ces nouvelles modalités.

Concernant les travaux prévus sur le centre de loisirs, une présentation sera effectuée lors d'une prochaine séance.

Il est par ailleurs indiqué que les travaux de voirie en cours ont gagné en efficacité du fait de l'acquisition de nouveau matériel et de la mise en place d'une nouvelle gouvernance au sein des services techniques.

Il est également prévu que la commémoration du 16 août qui devait avoir lieu en extérieur se tienne finalement au sein de la salle polyvalente du fait des fortes chaleurs.

Il est enfin fait appel à la vigilance de chacun dans la prévention des feux de forêt que subit actuellement la région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale Reynaud

Le Maire,
M. Gérard CROZIER

MAIRIE D'ALLEX
DRÔME